



COMMUNIQUE DU 31 JANVIER 2011

PROPOS DE JACQUES MYARD

Jacques Myard est un député-Maire UMP des Yvelines

En plus d'être partisan pour le rétablissement de la peine de mort, il est aussi une personne ouvertement contre le droit aux mariages homosexuels voir même sur l'homosexualité en général.

Avec Christine Boutin et Jean-Claude Lenoir, Jacques Myard est l'un des députés qui se sont le plus fortement opposés à la création du PaCS.

Le 9 octobre 1998, alors qu'Elisabeth Guigou lit à voix haute une lettre du Père Benéteau sur les drames causés par le Sida dans les couples homosexuels, Jacques Myard intervient : « Et alors ? Et le cancer ? Faut-il légaliser le sida ? » Le 7 novembre 1998, il déclare au groupe socialiste, à propos du Pacs : « L'objectif de votre projet a été avoué avec franchise par M. Michel : c'est la reconnaissance par la société de l'union des homosexuels. C'est cela que nous combattons. ». Enfin, considérant les homosexuels comme « des personnes qui n'apportent rien à la société », et tandis que le député Alain Touret justifie le projet du Pacs, Jacques Myard déclare : « Il y a les zoophiles aussi ».

Notre association Gayfree, en tant qu'association militant LGBT, ne tolère en aucun cas ces genres de propos, venant en plus d'un homme politique censé représenter tous les citoyens français de sa région. De plus, un député n'a pas tous les droits. Une discrimination reste une discrimination, même chose pour les injures et les diffamations. La loi concerne tous les citoyens, que nous soyons chefs d'entreprise, salariés, sans emplois, politiciens, fonctionnaires, bref tout le monde... !!

La liberté d'expression en France est un droit fondamental. Toutefois notre association Gayfree rappelle que la liberté d'expression n'autorise pas tout. Que Jacques Myard puisse avoir des jugements et pensées sur l'homosexualité en privé, c'est un fait. Cependant nous n'approuvons absolument pas ses multiples propos en public notamment quand il fait l'amalgame de l'homosexualité à la zoophilie, ou en traitant notre communauté de terroriste intellectuel. Pour notre association Gayfree, c'est intolérable et hors la loi. Nous demandons donc aux associations LGBT de prendre des dispositions nécessaires contre cette personne qui mérite amplement des poursuites judiciaires.

Nous vous proposons également de lire ses discours dans les différents articles de presse en janvier 2011 :

"Je ne m'occupe pas des homos mais ce que je leur reproche c'est d'être devenus un lobby, une secte, de pratiquer le terrorisme intellectuel... Alors moi je leur dis 'Messieurs les homos des deux sexes, foutez-nous la paix'".

La polémique a été ravivée lors d'une émission récente sur Le Mouv' : Jacques Myard se voit reprocher d'avoir comparé l'homosexualité à la zoophilie, en 1998, à l'Assemblée nationale. Comme on peut l'entendre dans l'extrait mis en ligne par Tetu.com, le député conteste le parallèle. Mais il insiste en assimilant l'homosexualité à une "perversion sexuelle". Malgré la prise de bec avec les animateurs, les propos laissent peu d'équivoque : "Pas du tout, j'ai dit ceci ; on me dit qu'il faut prendre en compte l'homosexualité parce qu'elle existe. J'ai dit qu'à ce moment-là, toutes les perversions sexuelles... Le zoophile existe, vous allez le prendre en compte ?"

Jacques Myard aggrave son cas et mérite une sanction a, en réaction, affirmé le président de GayLib, Emmanuel Blanc. "L'homosexualité n'est pas une perversion, mais la stupidité à répétition en est une", lâche-t-il à Tetu.com.

La contre-attaque de Jacques Myard, qui cible une nouvelle fois l'homosexualité, tout en affirmant "qu'il peut y avoir des homosexuels à l'UMP, ce n'est pas un souci". Est-elle une perversion ? "J'ai le droit de le penser, dit-il. D'autres pensent le contraire. Il est sûr en tous cas que la civilisation s'est développée sur l'hétérosexualité."

Au final, Notre association Gayfree réclame à son tour à Jacques Myard d'une part des excuses publiques, et d'autre part de surveiller ses paroles sur l'homosexualité. Il a le droit à ses opinions en privé, mais le devoir d'être prudent dans ses paroles en public, dont certaines sont punissables et passibles de poursuite.